

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 DECEMBRE 2008 A 20 H 30

Le 22 Décembre 2008 à 20 h 30mn, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la Mairie de LALBENQUE sous la Présidence de M. Jacques POUGET, Maire.

Etaient présents : Mme BACH Claudette, MM. BOISSEL Serge, CAGNAC Christian, Mme COUREAU Aline, MM DAYMA Antonin, DOLO Stéphane, LINON Serge, Mlle MARTINEZ Christel, Mme MARTY Marie-christine, MM MESSAL Guy, PINSARD Paul, M. ROUZIES Jean-Claude et SEGUY Jean-Luc.

Etait absente excusée : Mme Manuelle MIREY.

Mme Claudette BACH est désignée en qualité de secrétaire de séance.

M. le Maire appelle les observations du Conseil sur le compte-rendu de la séance du 28 Novembre 2008 ; aucune observation n'est faite et celui-ci est adopté à l'unanimité.

Décision du Maire par délégation en date du 16/12/2008 pour la fixation des nouveaux Tarifs de pour l'assainissement collectif :

- Prime fixe premier branchement immeuble à usage d'habitation : 36.90 € (ancien tarif 36.20 €)
- Prime fixe 2^{ème} branchement et branchement autres immeubles : 19.50 € (ancien tarif 19.15 €)
- Prime proportionnelle au m3 d'eau consommée : 0.64 € (ancien tarif 0.62 €)

DETAIL ORDRE DU JOUR :

1 - Mission de coordination sécurité et protection de la santé pour les travaux de restauration de la Chapelle Notre-Dame de Lourdes en l'église St Quirin à LALBENQUE

Une consultation écrite a été adressée le 12/11/2008 à quatre coordinateurs sécurité (Mio BERTOLO, APAVE, BUREAU VERITAS, SOCOTEC).

Après examen de ces propositions, le conseil municipal décide de confier ce travail au coordinateur Mio Bertolo, domicilié à Cahors pour un montant de 1 333.50 € HT.

2°) Attribution d'une indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires à la filière administrative, cadre d'emploi des Rédacteurs ;

Monsieur le Maire propose à l'assemblée d'instaurer à compter du 1^{er} janvier 2009, l'indemnité forfaitaire pour travaux supplémentaires à la filière administrative pour le cadre d'emploi des rédacteurs ayant atteint le 6^{ème} échelon.

Suivant la réglementation en vigueur, le montant moyen annuel est de 846.76 €, pondéré d'un coefficient compris entre 1 et 8, soit 3 pour obtenir une enveloppe annuelle de 2540.28 €.

Après examen et accord de l'assemblée, le Maire fixera l'attribution individuelle par arrêté.

3°) Révision de l'enveloppe d'attribution de l'indemnité d'administration et de technicité aux différentes filières composant le tableau des effectifs de la commune ;

En application au 1^{er} juillet 2007, le régime indemnitaire a été modifié avec la suppression de l'indemnité d'exercice de missions des préfectures au profit de l'indemnité d'administration et de technicité.

Le montant de l'enveloppe était fixé à 13 049.65 € selon le tableau des effectifs en vigueur à cette date, avec un coefficient d'application de 2.8.

Le tableau des effectifs a été modifié à plusieurs reprises au cours de cette année, par des créations de postes.

Après révision de l'enveloppe en fonction des effectifs, il est décidé de fixer un nouveau crédit global de 17 988.14 € affecté d'un coefficient de 3.5.

De plus, il est prévu d'étendre le régime indemnitaire à l'ensemble du personnel y compris les agents non titulaires de droit public.

Le Maire fixera par arrêtés les attributions individuelles à compter du 1^{er} janvier 2009.

4°) Complément de financement pour le programme de dissimulations de l'ensemble des réseaux et rénovation de l'éclairage public dans le cadre de l'opération d'aménagements et de sécurisation des entrées-sud ;

De nouveaux engagements ont été pris pour des travaux de dissimulations de réseaux téléphoniques et de rénovation de l'ensemble de l'éclairage public des entrées sud et est de Lalbenque.

Il convient de solliciter de nouveau le Conseil Régional pour un financement complémentaire à hauteur de 20 % sur un montant de dépenses nouvelles de 44 004.04 €, et la Fédération Départementale d'Electricité à hauteur de 20 % de la totalité du programme d'éclairage public (soit 184 000 €).

En coordination avec les travaux de dissimulations des réseaux, les travaux d'aménagements et de sécurisation des entrées sud bénéficient d'un premier financement par l'état, la Région, il reste à solliciter le Conseil général à hauteur de 20 % du coût total de l'opération.

5°) Examen des effectifs de l'école maternelle ;

Suite à un grand nombre de naissances intervenues en 2006, je vous propose de solliciter l'inspection académique en vue de l'ouverture d'un quatrième poste.

6°) Modification et révision simplifiée du PLU ;

Suite à une erreur matérielle, il convient de délibérer de nouveau pour lancer la nouvelle procédure de modification, et de révision du PLU.

La commune sollicitera l'Etat afin qu'une dotation soit allouée pour faire face aux frais d'études nécessaires à l'élaboration de ces procédures.

7°) Questions diverses

* Signature d'un contrat de maintenance des chaudières pour les 13 logements communaux, montant annuel de **1514.61 €**.

* Repas des élus de la Communauté de Communes de Lalbenque, le vendredi 30 janvier 2009 à 19 h 30.

* Rappel de la galette des rois, le dimanche 4 janvier 2009 et les vœux du Maire, le vendredi 16 janvier 2009.

Après avoir épuisé l'ordre du jour, la séance est levée à 23 h.